

---



---

# JOURNAL GÉNÉRAL

## DE FRANCE.

---



---

*Du Dimanche 13 Mai 1792.*

---



---

### NOUVELLES.

VICTOR-AMÉDÉE couvrant ses cheveux blancs de l'armure des guerriers, et déployant à 66 ans toute la vigueur, toute l'énergie de l'âge mûr; le jeune monarque de Hongrie, à peine monté sur le trône, cédant à la noble impulsion d'un cœur généreux, et ne pouvant attendre que son front soit ceint de la couronne impériale pour s'élançer dans la carrière de l'honneur; FRÉDÉRIC-GUILLAUME s'arrachant du fond de l'Allemagne pour venir moissonner des lauriers sur les bords du Rhin; CATHERINE, jalouse de partager leur gloire, envoyant ses soldats pour participer à leur triomphe; cette union des rois ligués pour la cause la plus belle, puisqu'ils viennent briser les fers d'un prisonnier illustre et malheureux, d'un roi sensible et bon, outragé de la manière la plus indigne par des sujets ingrats, cette union, disons-nous, ce concert des souverains présente le spectacle le plus grand que l'Europe ait encore donné au monde. Que l'histoire apprête ses couleurs, jamais un pareil sujet ne s'offrit à ses pinceaux!

Dans les derniers jours du mois de mai, les étendards de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, flotteront dans les plaines de Coblentz: ils couvriront l'étendard des Français, qui peut-être restera ployé jusqu'à ce que leur prince soit mis en liberté. C'est à Coblentz que doivent être concertées les opérations de la campagne. Là doit se former un sénat, où siégeront les rois de Prusse et de Hongrie, le duc de Brunswick, les chefs des guerriers envoyés par la Russie, le prince de Condé, les généreux frères du roi de France, les Broglie, les Bouillé, toute l'élite de la noblesse française, enfin, tous les capitaines les plus fameux de l'Eu-

rope. La brillante imagination du fécond Homère, ne rassembla point autant de héros sur les rives du Scamandre, qu'il s'en trouvera de réunis alors sur les bords de la Moselle et du Rhin.... Cependant si l'on porte ses regards du côté du Nord, l'âme laisse encore échapper un cri de douleur: il manque un héros dans cet auguste conseil; la place de Gustave est vide! Gustave! tu n'es plus, mais ta grande âme respirera dans cette assemblée. Après avoir versé de nouvelles larmes sur ta perte, tous ces guerriers honoreront ta cendre d'une manière encore plus digne de toi, en préparant les foudres qui doivent terrasser les assassins des rois, et les ennemis des peuples.

C'est Gustave qui le premier donna le mouvement à l'Europe; c'est lui qui déterminait les puissances à venger la querelle d'un roi captif, et à soutenir la cause des illustres proscrits de la France. Les projets qu'avoit enfantés son génie actif et puissant, son bras les eût exécutés, si la politique de Léopold n'eût enchaîné sa valeur. Celui qui tient dans sa main le sort des rois, avoit décidé que Gustave ne jouiroit point des triomphes qu'il avoit préparés. Le ciel qui l'a enlevé à la fleur de son âge, a jugé que les destinées de ce grand prince étoient déjà assez belles, et qu'il avoit déjà fourni une carrière assez glorieuse. D'autres mains vont cueillir les lauriers qui lui étoient réservés; d'autres vengeurs vont mériter les hommages et la reconnaissance des Français dont Gustave a emporté les regrets.

Nous apprenons de Londres, qu'il est très-probable que la chambre haute ne confirmera point la décision des communes,

relativement à la traite des nègres. — Le 4 de ce mois, les pairs en ont commencé la discussion. — *Le duc de Clarence*, le second fils du roi, capitaine de vaisseau, fut entendu avec plaisir sur cette question importante.

Voici quelques traits de son discours.

« *Matelot* moi-même, je parlerois mieux devant des *matelots* qu'en présence de cette auguste assemblée, qui réunit l'éloquence, l'érudition et tous les talents qui conviennent à des sénateurs. — Je ne m'attendois pas aujourd'hui à voir la traite des nègres le sujet de la discussion ; si je l'eusse su, je me serois préparé de mon mieux ; c'est pourquoi j'ose solliciter l'indulgence des nobles Lords, qui savent que je ne suis pas *parleur de profession*. — Depuis mon enfance, que je suis au service de ma patrie, le hasard a voulu que je fusse presque toujours commandé de rester en station dans les mers des Indes occidentales. — J'ai par conséquent eu occasion de connoître à fond le système des planteurs. — Un Anglais auroit mauvaise grâce d'être le défenseur de l'esclavage ; mais je puis assurer, sur mon honneur, que tout ce que la traite a d'abominable est dans le noir, rien de plus, etc... »

Les rédacteurs du *Moniteur* qui copient toujours les nouvelles les plus extravagantes, quand ils ne les inventent pas eux-mêmes, ont publié dans leur feuille d'hier que 60 à 80 Hulans avoient été tués auprès de Maubeuge. Voici en peu de mots à quoi se réduit cet avantage, tant proclamé dans toutes les feuilles patriotiques : une centaine de Hulans ont eu l'intrépidité de pénétrer jusque dans la ville de Maubeuge ; ils ont été poursuivis dans leur retraite par un détachement beaucoup supérieur en nombre. Sept Hulans ont tombé dans un ravin avec leurs chevaux : là, ils ont été bravement assommés. Leurs vainqueurs sont rentrés triomphants dans Maubeuge, portant au bout de leurs sabres des bonnets, des vestes, et même des membres sanglans des ennemis qu'ils venoient de tuer. Voilà comme les soldats de la liberté traitent leurs ennemis morts !

À MM. les rédacteurs du *Journal Général de France*.

De Lille, le 9 mai 1792.

Il est étonnant à quel point l'on a défiguré les faits dans les papiers publics, sur

tout ceux relatifs aux deux *échaffourrées* que l'on a fait sur Mons et Tournai. La relation de votre journal est la seule où la vérité n'est presque pas altérée. (Cette relation nous avoit été adressée par une personne qui est à l'armée même.)

L'action qui a eu lieu à Tournai n'a été qu'une suite honteuse, que *Paris*, journaliste de Lille appelle *criminelle*, parce que la cavalerie a commené la débandade en passant sur une partie de l'infanterie, et en criant : *sauve qui peut !* Tous les équipages de guerre, bagages, etc. ont été perdus. Plusieurs canons ont été aussi abandonnés à l'ennemi, qui ne poursuivit pas les fuyards.

L'entreprise sur Furnes a eu aussi lieu : nos troupes y sont entrées, et s'y sont rafraîchies. On y a affiché des placards, en flamand et en français, tant pour empêcher le pillage que pour embrâser les citoyens de l'amour de la révolution française ; mais on n'y est pas resté long-temps : soit que M. Clarqs ait craint d'être enveloppé ou surpris, soit quelqu'autre motif, le détachement s'est retiré sur Dunkerque. Des contrebandiers, voulant profiter de cette occasion pour faire leur métier, étoient aux prises avec les employés des fermes. Ces premiers furent appuyés par les militaires, qui massacrèrent, jusque dans le bureau, près d'une douzaine d'employés.

P. S. Tout est actuellement tranquille ici. On a mis en prison 7 à 8 des assassins de MM. Dillon, Berthois, et des prisonniers de guerre autrichiens (car ils étoient bien prisonniers de guerre, et non point espions, comme l'ont répandu les démagogues, pour diminuer l'horreur de cet attentat). On fait restituer, à la municipalité, les armes qu'une infinité de gens sans aveu s'étoient procurées, en enfonçant les portes des magasins et des arsenaux, au premier moment de la rentrée des fuyards, qui crioient : *l'ennemi nous poursuit*.

Le 6, il est arrivé ici neuf déserteurs, dont deux Français, les autres Allemands. Ils ont été très-bien accueillis, et les jacobins ont fait éclater leur joie, comme si l'on eût remporté une victoire.

— Il est mort une quantité considérable de chevaux, après leur rentrée ici.

Nous venons de recevoir des nouvelles de Metz et du camp de Tiercelet, près Longwi (à 4 lieues de Metz) ; on y manque de vivres, de paille, et de tout ce qui est nécessaire pour camper. —

Toutes les fois qu'on veut rendre compte des délibérations des corps qui nous gouvernent, on n'a que des scandales et des débats honteux à rapporter. Nous parlerons demain de la monstrueuse séance des jacobins, du jeudi 10. Celle du conseil général de la commune, qui s'est tenue le même jour, a été on ne peut plus indécente. On y a dénoncé un placard qui a pour titre : « dix millions de Français à l'assemblée nationale. » Dire qu'il a été dénoncé comme inconstitutionnel, c'est assez le caractériser. Parmi les signataires étoient les noms de deux hommes attachés aux bureaux de M. Pierre Manuel. Le placard incendiaire a été lu, et applaudi par les tribunes. On s'est échauffé, on a disputé avec acharnement, pendant quatre heures ; on s'est dit respectivement les injures les plus grossières, et l'on est passé à l'ordre du jour, au moment où cet orage violent alloit se terminer par un combat.

Ce pauvre M. de Grave ! son esprit est absolument aliéné. Il avoit été attaqué de cette maladie, lorsqu'il accepta le portefeuille de la guerre ; mais depuis qu'il l'a quitté, elle est devenue habituelle. Il a été saigné plusieurs fois, et sa vie est en danger.

Camille Desmoulins fait un nouveau journal, intitulé : la tribune des patriotes. Il se déchaîne avec fureur contre les *Fayetiens* et les *Brissotins*. Il dit cependant que ce n'est que son manifeste : il portera les grands coups dans son prochain numéro. Il accuse toujours M. Lafayette d'avoir visé au protectorat, et d'avoir mis en avant le *douceur* Narbonne. Il fait une très-longue et très-fade apologie de Robertspierre. Malgré les traits de méchanceté ou de justice qui s'y trouvent, ce numéro est peu intéressant. Il ne porte point l'empreinte du talent original dont cet écrivain frénétique a quelquefois donné des preuves. Tandis que les corsaires se feront la guerre, les passagers paisibles respireront un peu.

#### ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du vendredi soir 11 mai 1792.

Un chirurgien, qui n'a pas d'argent, fait présent de douze bouteilles d'eau vulnéraire pour les soldats blessés. Ce don ridicule est applaudi et accepté.

Le décret qui enjoint de rendre aux religieux sortis du royaume à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, les biens qu'ils avoient possédés, n'ayant pas eu son effet, les comités rendront compte des obstacles qui en ont empêché l'exécution.

On imprimera le travail de l'académie des sciences, sur la réduction de toutes les mesures du royaume à une seule mesure.

Au retour de leur expedition contre la ville d'Arles, les Marseillois se sont arrêtés à Aix : ils ont exigé de la commune une somme comme *indemnité*. Sur le refus de la commune, ils ont braqué les canons contre l'hôtel-de-ville, et ils sont résolu de rester à Aix jusqu'à ce qu'on leur ait accordé ce qu'ils demandent. L'assemblée, humiliée, renvoie au comité de surveillance. Le ministre de l'intérieur ne fait agir le pouvoir exécutif que lorsqu'il s'agit de vexer les prêtres.

M. Dillon, croyant honorer les mânes de son parent, demande que le récit de sa mort soit inséré au procès-verbal. Renvoyé au comité.

Séance du samedi 12 mai 1792.

On a décrété que le premier dimanche de juin, il sera célébré, au champ de la fédération, une fête en l'honneur de Simoneau, qui pourra coûter 6 mille livres.

M. Aubert, premier vicaire de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, paroit à la barre avec son épouse et son beau-pere. « Législateurs, a-t-il dit, j'ai vaincu des préjugés invétérés ; des prêtres, même *constitutionnels*, ont prononcé contre moi l'anathème ; mais le peuple m'a fait un accueil flatteur, et m'a même déferé une place au conseil général de la commune de Paris. Je dépose ici une offrande pour l'entretien des défenseurs de la patrie. »

On propose de décréter que les généraux pourront faire des réglemens pour la punition des délits militaires. M<sup>rs</sup> Thuriot et Albitte trouvent cette mesure dangereuse : ils sont vivement combattus par M. Dumolard. Après avoir fait l'éloge des trois généraux : « ce n'est plus le despotisme, qu'il nous faut combattre », s'écrie M. Dumolard, ce sont les factions. » M. Dumolard vient de faire une déclamation d'esclave, reprend M. Guadet.... La proposition est décrétée.

Le ministre de l'intérieur prévient l'assemblée qu'un grand nombre d'étrangers se rassemblent à Paris. Cette réunion, dit-il,

excite des craintes. — Le comité des douze fera le lendemain un rapport à ce sujet.

Le ministre demande ce que l'on fera d'une immense quantité de titres déposés dans l'église des vieux Augustins. Qu'on les brûle, s'écrie un barbare : ils sont les dépositaires de la vanité des nobles et des usurpations des moines. Cette proposition, digne d'un vandale, est décrétée.

*Décret rendu dans la séance du vendredi 11 mai, contre les soldats qui ont causé la déroute de Mons.*

L'assemblée nationale considérant que le salut public, l'honneur national et le juste ressentiment de l'armée, exigent la punition de ceux qui, dans l'affaire de Mons, on désobéi au général Biron ;

Qu'elle doit faire tomber la punition sur ceux-là seuls qui ont désobéi, et consoler ceux qui ont été courageusement fidèles à leur devoir, d'un revers que leur bravoure saura bientôt réparer, décrète ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le pouvoir exécutif est chargé de former une cour martiale dans la ville que le général de l'armée du Nord indiquera, pour juger les coupables qui dans les cinquième et sixième régiment de dragons ont crié à la trahison et ont excité à la défection dans l'affaire de Mons.

II. Le général sommerá les cinquième et sixième régimens de déclarer quels sont ceux qui se sont rendus les premiers coupables. S'il ne déclare pas dans le délai qui leur sera prescrit, ils seront cassés.

III. S'ils se mettent dans le cas d'être cassés, leurs guidons seront déchirés et brûlés à la tête de l'armée; et les numéros qu'ils portent resteront à jamais vacans dans l'armée.

IV. Le pouvoir exécutif rendra compte de huitaine en huitaine des poursuites qu'il doit faire contre les espions et traîtres qui ont excité les soldats à l'insubordination.

LIVRE NOUVEAU.

*La France telle qu'elle sera, ou Almanach des trois ordres, contenant les noms de MM. les membres du clergé, de la noblesse*

et du tiers-état, qui, fidelles à la religion et au roi, n'ont accepté aucune place sous le nouveau régime; 3 livraisons in-8°. 9 liv. pour Paris et 10 liv. pour la province.

On recevra, jusqu'à la fin de mai, tous les renseignements relatifs à cet important ouvrage, lesquels doivent être adressés. *franc de port*, avec les quittances de souscription, à M. l'éditeur de l'almanach des trois ordres, rue Haute-Feuille, n°. 12, faubourg Saint-Germain.

BOURSE du samedi 12 mai.

Actions des Indes de 2500 liv. à . . . . .	2127 $\frac{1}{2}$ , 30, 32 $\frac{1}{2}$ , 35, 37 $\frac{1}{2}$
<i>Idem.</i> de 21, à . . . . .	1410
<i>Idem.</i> de 8, à . . . . .	
<i>Idem.</i> de 25 <sup>e</sup> , à . . . . .	
Billets d'Emprunt, à . . . . .	438, 40
Emp. de Déc. 1782, de 100 mill. . . . .	2 $\frac{1}{2}$ , 1, 2 $\frac{1}{2}$ perte
Emp. de Déc. 1784, de 125 mill. à $\frac{1}{40}$ b. pair $\frac{1}{8}$ b. Bén.	
Sortie . . . . .	
Emp. de 80 mill. avec bulletin . . . . .	
<i>Idem.</i> Quittances sans bullet., à . . . . .	$\frac{1}{40}$ , $\frac{1}{8}$ Bén.
<i>Idem.</i> en Quittances à sorties . . . . .	5, 4 $\frac{7}{8}$ b.
Bulletins dudit Emprunt, à . . . . .	72
<i>Idem</i> sorti . . . . .	
Reconnoiss. de Bulletins, à . . . . .	
<i>Idem</i> sortie . . . . .	
Lots des hôpitaux, . . . . .	

Act. nouv. des Indes à . . . . .	1043, 42, 41, 42, 43
Act. Caiss. d'Esc. à . . . . .	3840, 50
Demi. Act. de Caisse . . . . .	1912, 14, 15, 20, 16, 15
Eaux de Paris, à . . . . .	
Emp. de Nov. à 5 pour $\frac{0}{0}$ , à . . . . .	
Emp. de Nov. 1787, de 120 mill. à 4 pour $\frac{0}{0}$ , à . . . . .	
Emp. de 80 mill. d'Août 1789. . . . .	1, 1 $\frac{1}{2}$ pert.
Assur. contre les incen. . . . .	433, 32, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 37
Assur. à vie, à . . . . .	458, 60, 58, 57, 58, 60
Actions des parcs d'Etretat . . . . .	
Caisse patriotique . . . . .	
Paiement des Rentes de l'Hôtel-de-ville. Lett. N et P.	

Changes étrangers, à 90 jours de date.

Amsterdam . . . . .	30 $\frac{1}{8}$	Cadix, . . . . .	27 l. 5 s. à 27 l.
Hambourg, . . . . .	340	Gènes. . . . .	172
Londres, . . . . .	16 $\frac{1}{8}$	Livourne. . . . .	182
Madrid, 27 l. 5 s. à 27 l.		Lyon, paiem. p. q. 1 $\frac{3}{4}$ p. o. p.	

Pour 162 liv. en assignats on a 100 liv. en argent. Louis d'or, 18 liv. 10 sous.

*L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.*